



UBS IM (Gestion des investissements) Plan d'accessibilité 2024

Table des matières

1. Générale.....	2
2. Déclaration d'accessibilité	2
3. Contactez-nous	3
4. Consultations	3
5. Emploi	4
6. L'environnement bâti	4
7. Technologies de l'information et de la communication	5
8. Communication, autre que les TIC	6
9. L'acquisition de biens, de services et d'installations	6
10. La conception et la prestation des programmes et des services	7
11. Transport	7
12. Commentaires	7
13. Conclusion	7

1. Généralités

La Loi canadienne sur l'accessibilité vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040. Cela comprend l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles de compétence fédérale dans les domaines prioritaires suivants :

- emploi
- l'environnement bâti (bâtiments et espaces publics)
- Technologies de l'information et de la communication
- communication, autre que les technologies de l'information et de la communication
- l'acquisition de biens, de services et d'installations
- la conception et la prestation de programmes et de services ;
- le transport (compagnies aériennes, ainsi que les fournisseurs de services de transport ferroviaire, routier et maritime qui traversent les frontières provinciales ou internationales) ;

2. Déclaration d'accessibilité

Le plan d'accessibilité 2021-2026 d'UBS décrit les politiques et les mesures qu'UBS Investment Management Canada Inc. (« UBS IM ») mettra en place pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées et répondre aux exigences d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (normes d'accessibilité intégrées).

UBS IM réexaminera ce plan une fois tous les cinq ans.

Déclaration d'engagement

UBS IM s'engage à :

- offrir aux clients handicapés les mêmes possibilités d'accès à nos produits et services
- permettre aux clients ayant une déficience ou un handicap de bénéficier des mêmes services, au même endroit et de manière équitable que les autres clients ;
- fournir un environnement professionnel qui privilégie l'accès sans obstacle pour tous les clients, comme l'exigent les lois applicables ;
- fournir aux employés et aux candidats à un emploi des aménagements raisonnables
- fournir des informations accessibles à tous

- veiller à ce que ces engagements soient respectés en temps opportun : Nous nous engageons à former le personnel sur les lois ontariennes sur l'accessibilité et sur les aspects du Code des droits de la personne de l'Ontario qui s'appliquent aux personnes handicapées. La formation sera offerte de la manière qui convient le mieux aux fonctions des employés, des bénévoles et des autres membres du personnel, ainsi qu'aux exigences d'accessibilité de l'organisation.

3. Contactez-nous :

Si vous avez des questions ou des demandes de renseignements, veuillez les adresser à Shona Stone, chef, Solutions de placement, Gestion de patrimoine Canada

Courriel : shona.stone@ubs.com

Téléphone : 416-345-7024

Adresse postale : 154, avenue Université, 8e étage, Toronto (Ontario) M5H 3Z4

Vous pouvez également communiquer avec Shona pour demander une copie de notre plan sur l'accessibilité et de la description de notre processus de rétroaction dans les médias substituts suivants : imprimés, gros caractères, braille, audio ou format électronique compatible avec la technologie d'adaptation destinée à aider les personnes handicapées. Nous vous fournirons le format que vous demandez dans les plus brefs délais. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre jusqu'à 20 jours.

4. Consultations

Compte tenu de la nature de nos activités de gestion privée, notre bureau est petit, tout comme la population d'employés, et les réunions avec les clients ont lieu sur invitation, de sorte que nos consultations sont primordiales avec les candidats et les employés.

Comment nous avons consulté les personnes handicapées :

1. Groupes de discussion (en ligne/en personne) – lors des entrevues avec les candidats tout au long de l'année, nous demandons aux candidats s'ils ont besoin de mesures d'adaptation.
2. Sondages – nous envoyons un sondage d'auto-identification à chaque nouvel employé pour recueillir et suivre des données sur les 4 groupes désignés, y compris les personnes handicapées.
3. Autre – lors de l'examen de la santé et de la sécurité, des exercices d'incendie et des protocoles d'évacuation, nous rappelons au personnel les mesures d'adaptation et les mesures et procédures de sécurité qu'il doit suivre.

Obstacles - les employés peuvent ne pas ressentir le besoin de divulguer eux-mêmes leur handicap. Continuer à éduquer et à communiquer l'importance de l'inclusion. Envoyer des rappels plus fréquents de notre processus d'accommodement raisonnable en milieu de travail et de nos programmes de capacité.

5. Emploi

UBS IM s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles. Nous prendrons ou avons pris les mesures suivantes :

- Informer le public et les employés qui, sur demande, prendront des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées pendant les processus de recrutement, de sélection et d'embauche et lors de l'embauche.
- Informer le public, les candidats à un emploi et les employés par l'intermédiaire de nos sites Web de recrutement publics que, sur demande, nous accueillerons les personnes handicapées pendant les processus de recrutement, de sélection et d'embauche.
- Mettre en place un processus écrit pour élaborer des plans d'adaptation individuels et des politiques de retour au travail pour les employés qui ont été absents en raison d'une déficience ou d'un handicap.
- Fournir des renseignements à jour à tous les employés chaque fois que des changements sont apportés aux politiques existantes sur la prestation de mesures d'adaptation au travail qui tiennent compte des besoins d'accessibilité d'un employé en raison d'un handicap.
- S'assurer qu'il consultera les employés pour fournir ou faire fournir des formats accessibles et des aides à la communication pour l'information généralement accessible et nécessaire à l'exécution de leur travail.
- Veiller à ce que les besoins en matière d'accessibilité des employés ayant une déficience ou un handicap soient pris en compte dans l'utilisation des processus de gestion du rendement, de perfectionnement professionnel et de réaffectation.
- Intégrer ces exigences dans les politiques RH et les conseiller et les mettre à la disposition de tous les employés et gestionnaires de personnes.

6. L'environnement bâti

UBS IM continuera à travailler avec la gestion immobilière pour s'assurer que nous respectons les normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics lors de la construction ou de la modification majeure des espaces publics.

L'emplacement du bureau offre un accès aux aires de réception et aux étages de bureaux accessibles aux fauteuils roulants, y compris une rampe d'accès pour fauteuils roulants et des toilettes accessibles. Comme nous ne sommes pas ouverts au public, s'il y a un impact sur l'accessibilité du client, nous le conseillerons personnellement. En cas d'interruption du service d'ascenseur, la sécurité de l'immeuble en informera les clients depuis le hall de l'immeuble.

7. Information et communications

UBS IM s'engage à répondre aux besoins de communication des personnes handicapées ou handicapées. Nous fournirons un environnement accueillant qui permettra aux clients et aux employés ayant des problèmes de communication de leur dicter la façon la plus efficace de communiquer.

Formats accessibles et aides à la communication

UBS IM prendra les mesures suivantes pour fournir ou faire fournir des formats accessibles et des aides à la communication, sur demande, aux personnes handicapées ou handicapées.

- Nous fournirons ces formats accessibles et ces communications en temps opportun qui tiennent compte des besoins d'accessibilité de la personne en raison d'une déficience ou d'un handicap.
- Nous fournirons ces formats accessibles et ces communications à un coût qui ne dépasse pas le coût normal facturé à d'autres personnes.
- Nous consulterons la personne qui fait la demande pour déterminer la pertinence d'un format accessible ou d'une aide à la communication.

Sites Web et contenu Web accessibles

UBS IM prendra les mesures suivantes pour rendre tous les sites Web et le contenu Web conformes aux WCAG 2.0, niveau AA d'ici le 1er janvier 2021, sauf si le respect de ces exigences n'est pas possible, afin de répondre aux exigences d'accessibilité de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (normes d'accessibilité intégrées) :

Nous afficherons des ressources sur notre intranet pour que les employés puissent les utiliser pour répondre à cette exigence.

Nous veillerons à ce que tous les employés impliqués dans le développement de nos sites Web et de notre contenu Web connaissent et aient accès aux directives et aux meilleures pratiques pour les développeurs afin de répondre à cette exigence.

Information accessible sur les situations d'urgence

UBS IM s'engage à fournir des informations d'urgence accessibles au public sur demande. Nous fournirons également aux employés handicapés ou handicapés des informations personnalisées sur les interventions d'urgence sur demande.

8. Communication autre que les TIC

UBS propose une formation à tous les collaborateurs et bénévoles sur la fourniture d'un service à la clientèle accessible et sur la manière d'interagir avec les personnes souffrant de différents types de handicaps.

La formation actuelle est adaptée aux lois sur l'accessibilité de l'Ontario et au Code des droits de la personne de l'Ontario en ce qui concerne les personnes handicapées. Les modules comprennent :

- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
- La norme d'accessibilité pour les services à la clientèle
- Nos politiques et procédures
- Interagir et communiquer
- Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées
- Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO UBS

Nous conserverons un dossier écrit de la formation dispensée en vertu de cette section.

9. L'acquisition de biens, de services et d'installations

UBS IM fournit des biens et des services dans le respect de la dignité et de l'indépendance des personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité. L'équipe d'approvisionnement d'UBS travaille avec différentes équipes pour examiner les besoins en matière d'accessibilité lors de l'achat de biens et de services ou d'installations pour UBS.

10. La conception et l'exécution des programmes et des services

UBS IM s'engage à fournir un service à la clientèle accessible comme indiqué sur notre site Web - <https://www.ubs.com/ca/en/wealth-management/important-notices/investor-accessibility.html>

Nous favorisons la communication et encourageons les commentaires de chacun afin que nous puissions continuellement améliorer nos programmes et services. Vos commentaires seront examinés et discutés afin que nous puissions répondre à toutes les préoccupations et améliorer notre engagement.

11. Transports

Sans objet

12. Commentaires

Toutes les demandes de renseignements, les commentaires des clients et les plaintes peuvent être soumis à :

Ressources humaines à hr-service-now@ubs.com et inclure USA dans la ligne d'objet ou par

Téléphone : +1-201-352-1219.

Les commentaires reçus seront examinés avec les Ressources humaines et les partenaires concernés. Nous répondrons à vos commentaires et traiterons toute demande en conséquence. Les demandes de réception de la réponse aux commentaires dans un autre format peuvent être faites au moment où les commentaires sont partagés.

13. En conclusion

Nous continuerons de respecter les exigences législatives et réglementaires et d'apporter les modifications nécessaires à notre plan d'accessibilité pour assurer la conformité et, surtout, pour améliorer continuellement l'accessibilité pour les employés et les clients.